



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Direction générale des étrangers en France

21 janvier 2020

Publication des Statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

Ainsi, dans le respect des règles de la statistique publique, sont diffusées le 21 janvier 2020 une première estimation de l'admission au séjour en 2019 ainsi que les données provisoires relatives à la délivrance des visas aux étrangers, aux éloignements des étrangers en situation irrégulière, à la demande d'asile et à l'acquisition de la nationalité française.

I. Les visas et les titres de séjour

La délivrance de visas s'inscrit en légère baisse en 2019 (- 1,0 %), avec un total de 3 534 996 visas délivrés. En leur sein, le nombre de visas de court séjour pour l'espace Schengen diminue dans les mêmes proportions (- 1,5 %).

La primo-délivrance des titres de séjour progresserait de 6,8 % en 2019, avec près de 276 600 titres de séjour délivrés, sur la base d'une première estimation.

Cette hausse est liée dans une mesure significative à la mise en place d'une procédure de validation en ligne pour les titulaires de Visas long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Auparavant en effet, la validation, formalité marquant l'arrivée du titulaire sur le territoire, nécessitait une démarche auprès de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), effectuée dans un délai variable qui dépendait notamment des capacités de réception de l'établissement. Ce changement a accéléré significativement le rythme de validation et de remontée des données dans le système d'information, obligeant à ajuster le modèle d'estimations.

Les étudiants sont les plus concernés par la nouvelle procédure. De fait, ils constituent en 2019 le premier flux migratoire (+ 9,3 %, près de 91 500 titres délivrés) et atteignent leur plus haut niveau.

Ils devancent pour la première fois l'immigration familiale, qui reculent de 2,5% avec près de 88 800 premiers titres délivrés.

Les premiers titres pour un motif économique s'établissent à près de 38 850, en hausse de 15,3 %. L'immigration professionnelle représente 14 % de l'ensemble.

En 2019, près de 32 300 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés, en données provisoires c'est à dire enregistrés au 31 décembre 2019 (près de 12 400 premiers titres et 19 900 titres en renouvellement).

Toujours sur la base d'une première estimation, les premiers titres humanitaires sont en hausse (+ 9,1 %) après un repli en 2018, avec près de 38 200 titres délivrés en 2019.

II. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

En 2019, le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière est en hausse de 19,0 %, à 23 746 après 19 957 en 2018.

Les éloignements forcés augmentent de 20,6 %. En leur sein les retours forcés de ressortissants de pays tiers vers les pays tiers augmentent de 24,7 % et s'établissent à 8 858 en 2019, ce qui constitue leur plus haut niveau depuis 2010. Ce sont ces retours forcés qui sont les plus représentatifs de l'action des forces de l'ordre et des services des préfectures dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Les éloignements aidés des ressortissants de pays tiers progressent eux aussi significativement (+ 33,2 %).

Au total, plus de 31 400 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire national en 2019 (éloignements, départs volontaires et départs spontanés), soit un niveau supérieur de 3,7 % à celui de 2018.

III. L'asile

En 2019, 132 614 demandes (y compris mineurs accompagnants et réexamens) ont été introduites à l'Ofpra, soit 7,3 % de plus qu'en 2018. En 2019, les premiers pays de provenance des primo-demandeurs d'asile à l'OFPRA sont l'Afghanistan, la Guinée, la Géorgie, l'Albanie, et le Bangladesh.

L'Ofpra a pris plus de 95 500 décisions.

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer en France une protection s'élève à 36 512 en 2019 après 33 330 en 2018 (+ 9,5 %). Le taux de protection à l'Ofpra diminue (près de 24% contre près de 27 % en 2018), tandis que le taux d'admission final au statut, après prise en compte des décisions de la CNDA, est en augmentation (38 % contre 36 %). Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation de l'activité de la cour.

Les premières demandes d'asile enregistrées au niveau des guichets uniques (143 000) sont plus nombreuses que celles introduites à l'OFPRA car elles comprennent les demandes sous statut Dublin.

Celles-ci représentent 36 % de l'ensemble en 2019, soit un peu moins que l'année précédente (38 %).

IV. L'acquisition de la nationalité française

En 2019, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclarations (mariage, ascendants de français, frères et sœurs de français) relevant du ministère de l'intérieur a connu une baisse de 1,4 %.

Cette évolution recouvre une diminution des acquisitions par décret qui passent de 55 830 en 2018 à 49 671 (- 11,0 %) et une augmentation sensible du nombre d'acquisitions par déclarations, qui progresse de 20,3 % (25 262 contre 21 000 en 2018).